



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 1 sur 6

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Tache et teinture naturelles pour animaux de compagnie (3368, 3368W, 33689, 3370)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant pour tapis ou tissus d'ameublement

1.3. Détails du fournisseur de la substance ou du mélange

BISSELL Soins à domicile, Inc.

PO Box 1888, Grand Rapids, MI 49501

(616) 453-4451, www.BISSELL.com, SDS@BISSELL.com

1.4. Numéro d'urgence

Prosar (Médical) 1 866-303-6951

Chemtrec (États-Unis) 1 800-424-9300 compte 2808

Chemtrec (International) 1 703-527-3887

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange et 2.2. Éléments d'étiquetage

Régulation	Classification	Pictogramme	Mot d'avertissement	Déclarations de danger/risque, de précaution/de sécurité
CLP (CE) n° 1272/2008, HCS 2012, SGH de l'ONU	Aucun	Aucun	Aucun	N'est pas applicable

2.3. Autres dangers

EUH208 : Contient de la méthylisothiazolinone. Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient	Pour cent	Classification	Numéro CE/numéro CAS
Eau	≤ 90	Non classé comme dangereux	231-791-2/7732-18-5
Mélange de tensioactifs non ioniques	≤ 5	Irritant oculaire 1 ; H318	Mélange exclusif
Citrate de sodium	≤ 1	Non classé comme dangereux	200-675-3 / 68-04-2
Le polyacrylate de sodium	≤ 1	Non classé comme dangereux	Polymère exclusif
Caprylate de potassium	≤ 1	Non classé comme dangereux	226-195-4 / 5324-84-5
Fragrance	≤ 0,5	Irrit cutanée , H315 ; Skin Sens. 1, H317; Aqua Chronique 2, H411	Mélange
Benzisothiazolinone	< 0,005	Dommages oculaires 1, H318 ; Aigu dans l'eau 1, H400 ; Intoxication aiguë 4, H302 ; Irritant cutané 2, H315; Sensibilisation cutanée 1, H317	220-120-9 / 2634-33-5
Méthylisothiazolinone	<0,002	Toxicité aiguë 3, H301 ; Toxicité aiguë 3, H311 ; Toxicité aiguë 2, H330 ; Corrosion cutanée 1B, H314 ; Dommages oculaires 1, H318 ; Eau aiguë 1, H400 (M = 10) ; Aquatique Chronique 1, H410 (M = 1); Sensibilisation cutanée 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique : Sensibilisation cutanée 1A ; H317 : C ≥ 0,0015 %	231-765-0 / 2682-20-4

Pour le texte complet des mentions H et d'autres abréviations, voir la section 16 "Autres informations".



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 2 sur 6

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : amener la personne à l'air frais. Si vous êtes inquiet, demandez un avis médical.

Contact avec la peau : laver à l'eau et au savon. Si vous êtes inquiet, demandez un avis médical.

Contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile. Continuez à rincer.

Si des signes/symptômes

persistez, consultez un médecin.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Si vous êtes inquiet, demandez un avis médical.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Voir section 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers requis

N'est pas applicable

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incombustible. Utiliser un agent anti-incendie adapté au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun inhérent à ce produit. Décomposition dangereuse lors de la combustion : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeurs ou gaz irritants et oxydes de soufre .

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune action de protection particulière pour les pompiers n'est prévue.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer avec un matériau absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure de bois). Laver les résidus avec beaucoup d'eau.

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément au chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Voir les conseils au chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder hors de la portée des enfants. Conserver dans le récipient d'origine fermé dans un endroit bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir les informations dans les sections 7.1 et 7.2 pour les recommandations de manipulation et de stockage. Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations en matière de protection individuelle.



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 3 sur 6

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Si un composant est divulgué dans la section 3 mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Commentaires supplémentaires
aucun				

Valeurs limites biologiques : Aucune valeur limite biologique n'existe pour aucun des composants répertoriés dans la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Contrôles techniques

Utiliser une ventilation générale par dilution et/ou une ventilation par aspiration locale pour contrôler les expositions aéroportées en dessous des limites d'exposition pertinentes et/ou contrôler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs / pulvérisations.

8.2.2. Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage, aucune requise.

Protection de la peau/des mains

Sélectionnez et utilisez des gants et/ou des vêtements de protection approuvés selon les normes locales pertinentes pour éviter tout contact avec la peau en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. La sélection doit être basée sur des facteurs d'utilisation tels que les niveaux d'exposition, la concentration de la substance ou du mélange, la fréquence et la durée, les défis physiques tels que les températures extrêmes et d'autres conditions d'utilisation. Consultez le fabricant de vos gants et/ou vêtements de protection pour sélectionner des gants/vêtements de protection compatibles appropriés.

Des gants fabriqués à partir du ou des matériaux suivants sont recommandés :

du matériau	(mm)	Temps de pénétration
-------------	------	----------------------

Néoprène	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
----------	--------------------------	--------------------------

Caoutchouc nitrile.	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------	--------------------------

Protection respiratoire, Aucune requise

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide clair et léger
État physique	Liquide
Odeur	Agréable
Seuil d'odeur	> 50mg/m3
pH	7,7- 8,7
Point d'éclair	Non inflammable
Point/plage de fusion	N'est pas applicable
Point de congélation	0°C, 32°F
Point/plage d'ébullition	100 °C, 212 °F
La température d'auto-inflammation	Aucun
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non inflammable
Propriétés explosives	Pas explosif

Propriétés oxydantes	Non comburant selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La pression de vapeur	< 17,5 mmHg à 20 °C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité	1,0 g/mL à 20 °C
Coefficient de partage	< 1 Koe
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble à 20 °C
Viscosité	< 20 cP à 20 °C
Taux d'évaporation	>1 (AcBu = 1)
Décomposition	Aucun

9.2. Les autres informations

Composés organiques volatils (COV) 0 g/l



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 4 sur 6

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité, Stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique, Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses, Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter, Chaleur

10.5 Matières incompatibles, agents réducteurs, acides forts, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux, Aucun connu. Se référer à la section 5.2 pour les produits de décomposition dangereux pendant la combustion.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les informations fournies sont basées sur des tests de produits et/ou de produits et/ou de composants similaires.

Effets CMR : Ne devrait pas être cancérigène. Non considéré comme un risque mutagène. Aucune toxicité pour la reproduction

Toxicité orale aiguë : DL50 : > 5000 mg/kg Espèce : rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : > 20 mg/l

Toxicité cutanée aiguë : DL50 : > 5000 mg/kg

Peau : Résultat : Non irritant.

Irritation des yeux : Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Ne devrait pas être un sensibilisant

Toxicité Dose répétée : Ne devrait pas constituer un danger.

Toxicité pour les organes cibles - exposition répétée : Ne devrait pas constituer un danger.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100-1000 mg/l, Durée d'exposition : 96 h

Espèce : Poisson

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés vivant dans l'eau :

EC50 : > 100 à 1000 mg/l, temps de pose : 48 h

Espèce : Daphnia magna, la valeur est estimée à partir d'essais sur des produits similaires.

Toxicité sur les algues : EC50 : > 100 à 1000 mg/l, Durée d'exposition : 72 h

Espèce : algues, la valeur est estimée à partir de tests sur des produits similaires.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat : D'après les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est considéré comme facilement biodégradable. > 60 %, Méthode : Ligne directrice 301 D de l'OCDE – Biodégradabilité immédiate : Test en bouteille fermée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Aucune accumulation attendue

12.4. Mobilité dans le sol

Si le produit pénètre dans le sol, un ou plusieurs constituants seront ou pourront être mobiles et pourraient contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance ne répond pas aux critères Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucun des ingrédients n'est répertorié

12.7. Autres effets indésirables Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 5 sur 6

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Le contenu concentré ou l'emballage contaminé doit être éliminé par un manutentionnaire certifié ou conformément au permis du site. Le rejet des déchets dans les égouts est déconseillé. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. Éliminez les quantités plus importantes conformément aux exigences des autorités locales. Le matériau d'emballage nettoyé peut être récupéré ou recyclé conformément à la législation locale. Évacuer les solutions utilisées vers l'égout

Catalogue européen des déchets : 20 01 30 - lessives autres que celles mentionnées au 20 01 29.

Emballage vide

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Agents nettoyants recommandés : Eau

SECTION 14 : Informations sur le transport

ADR : Non dangereux pour le transport.

RID : Non dangereux pour le transport

IMDG : Non dangereux pour le transport.

DOT : non dangereux pour le transport

IATA : Non dangereux pour le transport

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40. Directive 2000/39/CE de la Commission - valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

Règlement (CE) n° 1272/2008 Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).

Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (tel que modifié).

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006) Aucune autorisation spécifique n'est notée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006) Aucune restriction d'utilisation spécifique n'est notée pour ce produit.

Règlement Détergent 648/2004/CE

Classement de pollution des eaux (Allemagne) : polluant de l'eau WGK 1 (auto-évaluation) légèrement dangereux pour l'eau

Inventaire global/État de notification

CH INV : Y (listage positif) La composition contient un polymère. Les monomères de ce polymère ont été notés.

US.TSCA : Y (liste positive) Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit répertoriées dans la liste d'inventaire TSCA, soit conformes aux exceptions Liste d'inventaire TSCA

DSL : Y (liste positive) Tous les composants de ce produit figurent sur la liste DSL canadienne.

AICS : O (listage positif) Conformité à l'inventaire

NZIoC : N (Cotation négative) Conformité à l'inventaire

ENCS : N (Liste négative) Non conforme à l'inventaire

ISHL : N (Liste négative) Non conforme à l'inventaire

KECI : Y (listage positif) Conformité à l'inventaire

PICCS : O (listage positif) Conformité à l'inventaire

IECSC : O (liste positive) Conformité à l'inventaire

Pour l'explication des abréviations, voir le chapitre 16.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique, Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008/EC (CLP) et UN GHS

Tache et tache naturelles pour animaux de compagnie

Version 1.1

Date d'impression :

11/16/2023

Page 6 sur 6

SECTION 16 : Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans la section 2. Le texte intégral de toutes les abréviations indiquées par des codes dans cette fiche de données de sécurité est le suivant :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H320 Provoque une irritation des yeux

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données de la substance conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité : Monographies du CIRC. Références bibliographiques clés possibles et sources de données qui peuvent avoir été utilisées en conjonction avec la prise en compte du jugement d'experts pour compiler cette fiche de données de sécurité : réglementations/directives européennes (y compris (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008.), données des fournisseurs, Internet, ESI, IUCLID, ERICards, données réglementaires officielles non européennes et autres sources de données

Abréviations

CH INV Suisse. Nouvelles substances et préparations notifiées pour les invités Déclarées

US.TSCA Inventaire TSCA des États-Unis

DSL Liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Inventaire AICS Australie des substances chimiques (AICS)

NZIoC Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques

ENCS Japon. ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles

ISHL Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI)

KECI Corée. Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI)

PICCS Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines (PICCS)

Inventaire IECSC Chine des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Département des transports du DOT

Association du transport aérien international IATA

Code maritime international IMDG pour les marchandises dangereuses

Association de sécurité et de santé au travail OSHA

Règlement RID concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessous. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont susceptibles de changer et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, étatiques ou provinciales et locales.

Date d'entrée en vigueur : 9 mars 2023

Remplace : 13 août 2021

Préparé par : BISSELL Homecare, Inc.

2345, avenue Walker NW

Boîte postale 1888

Grand Rapids, MI 49544 États-Unis

Tél : +1 (616) 453-4451

Télécopieur : +1 (616) 453-1383

<http://www.bissell.com/>

SDS@BISSELL.com

Cette FDS a été modifiée dans les sections suivantes : toxicité et écologie.